

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

Vous avez choisi de vous faire accompagner par un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc avoir connaissance des éléments suivants :

Nom de la Société : **EVOLYS Patrimoine**
Adresse : **10 rue de la loge
34 000 Montpellier**

SIREN : **RCS Montpellier N° 251 048 298**
Code APE : **66.22Z**

TRAITEMENT INFORMATIQUE

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé sous la responsabilité du responsable du traitement, Emmanuel Viau, afin de pouvoir réaliser notamment les opérations d'analyses patrimoniales et de souscriptions des différents produits souhaités.

Elles sont conservées pendant toute la durée contractuelle et pendant un délai de 5 à 10 années suite à l'extinction de cette relation contractuelle. Le délai de conservation des informations dépend de la nature juridique de la relation. Ces données sont destinées au personnel de notre cabinet.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilités aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement ou une limitation du traitement en contactant le responsable du traitement des données, Emmanuel Viau, à l'adresse mail suivante : donneespersonnelles@evolyspatrimoine.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL

Conseil en Gestion de Patrimoine : un métier très réglementé

Le métier de Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP) est encadré par différents statuts réglementaires ou **habilitations distincts les uns des autres** : la Compétence Juridique Appropriée (CJA), l'intermédiaire en assurance (IAS), l'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP), l'Agent Immobilier, et le Conseiller en Investissements Financiers (CIF).

En fonction des opérations de conseil et/ou d'investissement que nous réalisons ensemble, nous entrons dans le champ d'un ou plusieurs de ces statuts.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITÉ DE TUTELLE

EVOLYS Patrimoine dispose de tous ces statuts réglementaires et est à ce titre immatriculé au **Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS)** sous le n° d'immatriculation **10 055 802** (informations disponibles auprès du Registre de l'ORIAS : www.orias.fr).

Cet enregistrement est fait au titre des activités réglementées suivantes :

■ **IAS** (Intermédiaire en Assurance), *catégorie courtier de type B*. Conseil fourni de niveau 1.
Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

■ **IOBSP** (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements), catégorie mandataire non exclusif et courtier (voir tableau des partenariats).

Les activités d'IAS ou d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 9. www.acpr.banque-france.fr

■ **CIF** enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), autorité de contrôle des CIF.
Adresse postale de l'AMF : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 - Site internet : www.AMF-france.org.

Le client est informé que le conseiller délivrera un conseil, dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts du client, mais défini comme non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

EVOLYS Patrimoine est également AGENT IMMOBILIER et s'est engagé à ne détenir aucun fonds (absence de garantie financière) : Carte Professionnelle de Transaction sur Immeubles et Fonds de commerce N° CPI 3402 2018 000 36 166 délivré par la CCI de l'hérault sous la tutelle de la DGCCRF.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, EVOLYS Patrimoine dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Elles sont souscrites auprès de :

AIG EUROPE Limited, Tour CB 21, 16 Place de l'Iris, 92 400 COURBEVOIE - Police Oria Finance & Patrimoine N° 2 401.395/RD00029792R – OC100000217.

Pour des montants de :		CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	Civile	150 000 €	1 500 000 €	500 000 €	150 000 €
Garantie financière		Non approprié	Non approprié	Non approprié	Non approprié

EVOLYS Patrimoine s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'association professionnelle ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Dans son processus de sélection des instruments financiers qui peuvent vous être proposés, notre cabinet prend en compte les facteurs de durabilité tels que les questions environnementales, sociales et de gouvernance du personnel (facteurs ESG).

Pour ce faire, nous choisissons des fournisseurs de produits qui contribuent notamment à la lutte contre le changement climatique en intégrant ces facteurs dans leurs politiques.

Les produits que nous sélectionnons ont le plus souvent possible le label ISR (Investissement Socialement Responsable).

NOS PARTENAIRES PRINCIPAUX

Les noms des autres partenaires (Assureurs, Banques etc.) avec lesquels EVOLYS Patrimoine a signé un accord de partenariat peuvent vous être communiqués sur simple demande.

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	REMUNERATION
AXA THEMA	Assureur	Convention de courtage	Commission
GENERALI PATRIMOINE	Assureur	Convention de courtage	Commission
MMA	Assureur	Convention de courtage	Commission
SWISS LIFE	Assureur	Convention de courtage	Commission
MY MONEY BANK	Banque	Convention de collaboration	Commission
AXA BANQUE	Banque	Convention de collaboration	Commission
SOFIDY	SCPI	Convention de distribution	Commission
Inter Gestion	SCPI	Convention de distribution	Commission
PAREF Gestion	SCPI	Convention de distribution	Commission
CORUM l'Épargne	SCPI	Convention de distribution	Commission

MODE DE REMUNERATION

ACTE D'INTERMEDIATION

En tant que Conseil en Investissement Financier (CIF) non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF, notre cabinet est autorisé à être **rémunéré par des commissions rétrocédées par les fournisseurs de produits d'investissement auxquels vous souscrivez.**

Dans ce cadre, notre cabinet évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle notre cabinet entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Notre Cabinet est rémunéré par une partie (pouvant aller jusqu'à la totalité) des frais de souscription auxquels peuvent s'ajouter une fraction des frais de gestion des produits souscrits.

Une information plus précise pourra vous être fournie ultérieurement sur simple demande, une fois connus les supports choisis.

CONSEIL PATRIMONIAL

Pour les prestations de conseil délivrées indépendamment de la souscription de produit d'assurance ou financier, des honoraires peuvent être demandés par notre Cabinet. Dans ce cas, les conditions de rémunération ainsi que leur montant seront formalisées au travers une lettre de mission soumise à l'acceptation du client.

Pour information : Tarif Horaire 150 € H.T. (180 € T.T.C.)

MODES DE COMMUNICATION

Pour assurer la relation avec sa clientèle, Evolys Patrimoine pourra utiliser les moyens de communication suivants : courrier, mail, téléphone et SMS.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012- 07)

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : **EVOLYS Patrimoine** - Emmanuel Viau - 10, rue de la Loge - 34000 Montpellier

Par téléphone : 04 67 996 996 - Par Email : conseil@evolyspatrimoine.fr

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours au maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai.
- deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

MODALITÉS DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour le cas où une réclamation ne donnerait pas pleinement satisfaction, il existe la possibilité de saisir un médiateur auprès de nos autorités de contrôle.

<u>I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :</u> Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris	<u>II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :</u> <u>Pour les activités de CIF</u> Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 <u>Site internet :</u> https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation
<u>Pour les activités d'assurance</u> La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 <u>Site internet:</u> https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur	<u>Pour les activités d'IOBSP et Immobilières</u> Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue Colmar 94300 VINCENNES https://www.anm-conso.com/site/particulier.php

DATE & SIGNATURE

Le client

Fait à :

Date :

Signature :

Le conseiller : Emmanuel Viau

Fait à :

Date :

Signature :

